RAPPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 et 8 juin 2012, BERLIN, ALLEMAGNE

INTRODUCTION

Après un séminaire de réflexion d'une journée au cours de laquelle le Plan stratégique et l'examen des modalités d'accueil du Secrétariat du GPE ont été examinés, le Conseil d'administration s'est réuni à Berlin les 7 et 8 juin 2012 à Berlin, Allemagne.

L'ordre du jour de la réunion est affiché sur le site du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE ») sur Internet[1]. La liste des participants se trouve à l'**Annexe 1**.

Ce rapport présente un résumé des questions qui ont été abordées et des décisions qui ont été approuvées.

1. RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1.1 Bob Prouty, le directeur du Secrétariat, a présenté un exposé sur les progrès réalisés par le Partenariat mondial dans de nombreux domaines, en particulier l'accès à l'école primaire et l'achèvement de la scolarité primaire, la parité des sexes à l'école, et les acquis scolaires. Il a fait état de progrès globalement réguliers dans l'ensemble des pays en développement partenaires, mais de difficultés considérables dans les États fragiles ou touchés par un conflit. Cette tendance est visible en particulier pour : i) le taux d'achèvement des études primaires, qui a augmenté de 68 % dans les pays en développement partenaires du GPE, mais beaucoup moins dans les États fragiles ou touchés par un conflit ; ii) le nombre d'enfants non scolarisés, qui depuis six ans stagne dans les États fragiles alors qu'il a diminué de près de 50 % dans les autres ; iii) le taux de filles achevant leurs études primaires, qui est passé de 0,85 à 0,99 de celui des garçons, mais qui a beaucoup moins progressé dans les États fragiles ; iv) le nombre de pays dans lesquels les filles sont désavantagées au plan de la scolarisation, qui a été ramené de 25 à 14 (sur 33), mais parmi lesquels les États fragiles sont surreprésentés. Le rapport indique également que les premiers résultats des programmes de lecture soutenus par les partenaires du GPE sont prometteurs.

1.2 Les décaissements du Fonds fiduciaire du GPE se sont améliorés durant l'année écoulée et ont atteint près de 400 millions de dollars en 2011, ce qui représente une augmentation de

[1] http://www.globalpartnership.org/media/Berlin %202012/Board %20documents/DOC %2001 %20Revised %20Agenda_29 %20May.pdf

62 % par rapport à 2010. Pour 2012, on s'attend à des décaissements similaires à ceux de 2011. Les liquidités disponibles devraient tomber de 880 millions de dollars à 556 millions de dollars une fois que les demandes et les propositions de dons et de financement du Secrétariat du GPE qui sont en cours auront été traitées.

1.3 Le directeur a fait savoir que les pays dont on s'attend qu'ils solliciteront un financement au titre de la mise en œuvre des programmes en juin 2012 sont le Nicaragua, le Viet Nam, le Ghana et le Soudan (pour un montant total de 253 millions de dollars). Parmi les pays qui pourraient déposer une requête avant la fin de 2012, on compte le Bénin, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, le Tchad, les Comores, la République démocratique du Congo, la République kirghize, la Mauritanie, la République du Congo, le Soudan du Sud, le Tadjikistan, l'Ouganda, le Yémen et la Zambie. Des dons pour le développement de plans d'éducation d'un montant de 250 000 dollars chacun ont été récemment approuvés pour le Zimbabwe, l'Ouzbékistan et Madagascar.

1.4 Les prochaines étapes consisteront à : i) élargir le soutien aux États fragiles (six États fragiles supplémentaires devraient adhérer au Partenariat dans le courant de l'année prochaine) ; ii) soutenir l'expansion du suivi des enfants non scolarisés à cinq pays supplémentaires ; et iii) étendre les interventions de lecture à au moins 20 pays supplémentaires.

Débats

1.5 Les membres du Conseil d'administration ont pris note des résultats obtenus, tout en reconnaissant la nécessité d'intensifier les efforts dans les États fragiles. Les administrateurs ont souhaité savoir dans quels domaines le Secrétariat coopérait avec les partenaires du GPE pour résoudre les problèmes identifiés dans l'exposé, et sur quelles initiatives existantes le Secrétariat s'appuyait dans les principaux domaines.

1.6 Les membres du Conseil d'administration ont demandé que, à l'avenir, un rapport écrit du Directeur/Président-Directeur général (« PDG ») du Secrétariat soit envoyé au Conseil d'administration préalablement à toute réunion du Conseil. Le rapport devra comporter des informations concernant les résultats obtenus par le Partenariat mondial dans les principaux domaines, ainsi que des données sur les décaissements, les liquidités disponibles, et la gestion et la performance du portefeuille.

1.7 Les administrateurs ont suggéré d'inclure dans les prochaines réunions du Conseil des exposés ou des rapports des groupes représentés pour identifier les meilleures pratiques, les succès et les enseignements tirés de l'expérience dans les principaux domaines, tels que les acquis scolaires. Le président a observé que la séance relative à l'Initiative allemande Back-up était destinée à fournir ce type d'information et que des séances similaires seraient organisées pour les réunions à venir.

2. PLAN STRATÉGIQUE 2012-2015

2.1 Jenny Da Rin, Présidente du Groupe de travail chargé du Plan stratégique, a présenté le projet de Cadre du Plan stratégique élaboré sur la base des commentaires émis au sujet du projet de Plan stratégique (BOD/2012/06 DOC 03) ainsi qu'au cours du séminaire de réflexion qui a eu lieu le 6 juin 2012.

Débats

2.2 Plusieurs membres du Conseil ont déclaré qu'il conviendrait d'approuver le Cadre du Plan stratégique révisé pendant la réunion, tandis que d'autres ont fait savoir qu'ils préféraient attendre jusqu'à ce que le Cadre et le Plan stratégique soient tous deux finalisés afin d'approuver les deux par audioconférence.

2.2 Le Président a présenté un projet de décision contenant une nouvelle formulation du Cadre du Plan stratégique, et il a demandé au Secrétariat d'élaborer une politique relative aux enseignants pour la prochaine réunion en face-à-face du Conseil d'administration en 2012.

2.3 Les décisions suivantes ont été approuvées :

> **BOD/2012/06-01 — Plan stratégique :** Le Conseil d'administration approuve les points suivants concernant le Plan stratégique:
>
> 1. **Vision** : Une éducation de qualité pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement et contribuer utilement à la société.
>
> 2. **Mission** : Dynamiser et coordonner l'action menée au niveau mondial pour dispenser une éducation de qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus pauvres et aux plus vulnérables.
>
> 3. **Objectifs stratégiques :**
>
> i) **Accès universel** : Tous les enfants ont accès à un espace sûr et bien équipé pour y recevoir une éducation dispensée par un enseignant qualifié.
>
> ii) **Apprentissage pour tous** : Tous les enfants maîtrisent les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul dès les petites classes.
>
> iii) **Atteindre chaque enfant :** Les ressources sont destinées en priorité aux enfants les plus marginalisés et à ceux qui vivent dans des États fragiles ou touchés par un conflit.
>
> iv) **Bâtir pour l'avenir :** Les systèmes nationaux ont la capacité et l'intégrité voulues pour dispenser, soutenir et évaluer une éducation de qualité pour tous les enfants.

4. **Mode de fonctionnement du Partenariat :** le Partenariat mondial pour l'éducation mobilisera les compétences, le leadership et les ressources de ses partenaires :

- en faisant valoir l'éducation comme outil essentiel pour promouvoir la santé, la prospérité et la stabilité dans tous les pays ;
- en aidant les pays à élaborer et appliquer des plans d'éducation bien conçus, viables à long terme et pilotés par eux ;
- en renforçant la qualité, l'efficacité et l'efficience des systèmes publics ;
- en progressant en permanence grâce à l'innovation et à la promotion de pratiques optimales ;
- en définissant et en promouvant des objectifs et des outils de mesure harmonisés pour l'éducation ; et
- en améliorant l'efficacité du développement.

5. **Objectifs pour 2012-2015 :**

Objectif 1 : Les États fragiles ou touchés par un conflit sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'éducation.

Objectif 2 : Toutes les filles des pays admis à participer au GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et bienveillant.

Objectif 3 : Augmentation spectaculaire du nombre d'enfants apprenant à lire et à compter et sachant lire et compter à la fin de la troisième année du primaire.

Objectif 4 : Améliorer l'efficacité des enseignants par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants dotés des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité.

Objectif 5 : Accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'équité de répartition du financement et du soutien d'origine nationale ou extérieure à l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE.

BOD/2012/06-02 — <u>Finalisation du Plan stratégique</u> : Le Conseil d'administration demande :

1. Au groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan stratégique de réviser et finaliser le projet de Plan stratégique sur la base des commentaires recueillis lors du séminaire de réflexion et de la réunion du Conseil d'administration de juin 2012 et de le présenter au plus tard à la mi-juillet 2012 au Conseil pour que ce dernier puisse l'examiner lors d'une audioconférence qui se tiendra fin juillet 2012.

2. Au Secrétariat de soumettre pour approbation au Conseil d'administration, suite à l'adoption du Plan stratégique, un plan de mise en œuvre, des considérations budgétaires, un plan de gestion des risques et une stratégie de communication pour le Plan stratégique.

3. Au Secrétariat, étant donné que l'Objectif 4 du Plan stratégique consiste à améliorer l'efficacité des enseignants en formant, recrutant et retenant des enseignants ainsi qu'en les dotant des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité, de soumettre une note de stratégie pour la mise en œuvre de cet objectif aux administrateurs lors de leur prochaine réunion en face-à-face.

3. MOBILISATION DES RESSOURCES

3.1 Bob Prouty, le directeur du Secrétariat, a présenté un rapport (BOD/2012/06 DOC 04) faisant état de l'accroissement depuis la conférence des donateurs des promesses de contribution au Partenariat mondial, dont le montant dépasse à présent 1,7 milliard de dollars. Des contributions supplémentaires sont attendues au cours des mois à venir. Le rapport observe que trois donateurs représentent plus de la moitié des contributions au Partenariat mondial et que la crise économique a eu un retentissement défavorable sur la capacité de certains donateurs à contribuer financièrement. La plupart des bailleurs de fonds du CAD de l'OCDE ont réduit leur aide publique au développement (APD) en 2011, même si le financement spécifique de l'éducation a bien résisté et n'enregistre qu'une baisse de 1 %. Les chiffres de l'éducation ont cependant souffert d'une diminution significative de l'APD destinée au soutien budgétaire, qui a diminué de 50 % au cours de l'année passée.

3.2 Afin de suivre le devenir des contributions annoncées à la conférence, le Secrétariat a proposé une gamme de sources statistiques, notamment les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (UIS), les examens sectoriels conjoints, les enquêtes auprès des partenaires et d'autres sources. Il sera demandé aux organisations de la société civile (OSC) d'aider à assurer la supervision du processus de suivi. Le nouveau service de suivi et d'évaluation qu'il est envisagé de créer au sein du Secrétariat exercerait la responsabilité première de cette activité.

3.3 Les prochaines étapes consisteront à : i) développer un système de suivi exhaustif des contributions ; ii) poursuivre les activités de levée de fonds ; iii) obtenir la conversion des fonds promis en accords de contribution ; iv) explorer des possibilités de financement innovantes, dont éventuellement le développement d'une obligation pour financer l'éducation ; v) établir et renforcer des partenariats avec des bailleurs de fonds nouveaux et émergents ; et vi) collecter des faits démontrant le rendement des investissements.

Débats

3.4 Les administrateurs souhaitent faire entrer des bailleurs de fonds nouveaux et émergents dans le Partenariat et intensifier les relations avec le secteur privé. L'administrateur représentant le groupe chargé de ce secteur a suggéré que le secteur privé pourrait aider à décrire dans leurs grandes lignes les programmes soutenus par les membres de son groupe pour

indiquer la disponibilité de services, fonds, savoirs-faire, orientations des politiques et autres informations susceptibles d'aider le Partenariat mondial dans ses efforts pour lever des fonds.

3.5 Les administrateurs conviennent de l'utilité de rendre plus clairement compte des efforts de mobilisation de ressources, qu'il s'agisse : i) d'un plan présentant la stratégie et les objectifs pour l'année à venir ; ii) du suivi des engagements bilatéraux pour l'éducation primaire avec des repères précis ; iii) d'informations sur les efforts déployés par les pays pour augmenter les budgets de l'éducation ; ou iv) d' une définition plus large des contributions en nature, comme l'assistance et le personnel technique.

3.6 Certains membres du Conseil d'administration estiment que le Partenariat mondial devrait militer pour une augmentation des investissements dans l'éducation, peut-être par des réformes de l'impôt et des recettes fiscales. Les administrateurs suggèrent que le Partenariat mondial trouve le moyen d'aider les pays à utiliser leurs propres ressources plus efficacement.

3.7 Plusieurs administrateurs ont émis l'idée que le Partenariat mondial devrait s'efforcer de faire en sorte que les fonds du GPE soient additionnels et « n'évincent pas » d'autres ressources des donateurs (par exemple le financement de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale). Le Président suggère qu'à l'avenir les rapports sur la mobilisation des ressources mentionnent chaque année le montant des tirages effectués sur les ressources de l'IDA.

4. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

4.1 Laurent Cortese, du Secrétariat, a présenté le premier Rapport de résultats du Partenariat mondial (BOD/2012/06 DOC 05), qui est le produit de la Stratégie de suivi et d'évaluation. Les objectifs de cette stratégie comprennent : i) le suivi de la mise en œuvre du plan d'éducation au niveau des pays ; ii) la mise en œuvre du Fonds du GPE ; iii) la mise en œuvre du Plan stratégique et des engagements du GPE aux niveaux mondial et local ; et iv) une évaluation de l'impact du Partenariat mondial. Les instruments utilisés pour mettre en œuvre la stratégie de suivi-évaluation sont : i) le Cadre de résultats, qui comprend les objectifs, les réalisations et les produits du Partenariat mondial ; ii) la matrice des responsabilités mutuelles ; et iii) un système d'évaluation d'impact pour évaluer la valeur ajoutée qu'apporte le Partenariat mondial. La stratégie de suivi-évaluation repose sur les informations provenant i) des rapports des examens sectoriels conjoints ; ii) de la base de données de l'UIS ; et iii) des enquêtes sur le terrain dans les pays. Les principaux produits attendus de la stratégie de suivi-évaluation sont : i) un Rapport de résultats annuel ; ii) l'affichage sur le site web du Partenariat mondial de formulaires de communication de résultats pour chaque pays en développement partenaire du GPE ; iii) des études d'évaluation d'impact ; et iv) une synthèse d'évaluation finale qui devrait être disponible en 2015.

4.2 Parmi les principales constatations du Rapport de résultats : i) la pauvreté est le plus important facteur à l'origine de la non scolarisation des enfants ; ii) la mesure de la qualité s'est améliorée (encore que la qualité elle-même ne présente pas d'amélioration mesurable) ; iii) les

difficultés liées à l'amélioration des conditions d'emploi des enseignants et à la maîtrise de la progression des taux de scolarisation post-primaires (avec l'accroissement du nombre d'enfants qui achèvent le premier cycle du secondaire, l'effectif des classes du second cycle augmente également) le relèvement de la qualité ; et iv) l'absence de responsabilisation et de transparence, en particulier dans le suivi des progrès au regard des objectifs des plans d'éducation et des indicateurs lors des examens sectoriels conjoints au niveau des pays.

4.3 César Guadalupe, Spécialiste senior du programme sur les résultats de l'apprentissage à l'Institut de statistique de l'UNESCO (UIS), a présenté un exposé sur les efforts déployés pour améliorer la pertinence des données de l'UIS, en particulier le recours à des approches régionales du recueil de données sur les indicateurs en matière d'éducation et à des méthodes innovantes de collecte de données sur le financement de l'éducation. Il a notamment indiqué : i) que les dépenses publiques d'éducation en Afrique subsaharienne avaient augmenté en moyenne de 6 % par an entre 2000 et 2008 ; ii) que les dépenses dans l'enseignement tertiaire sont très importantes par rapport à celles dans l'enseignement de base ; et iii) que l'on manque de données comparables sur les acquis scolaires au niveau international, mais que l'on dispose d'une bonne quantité d'informations sur l'accès à l'école et les enfants non scolarisés.

Débats

4.4 Les administrateurs se sont dans l'ensemble montrés satisfaits des données fournies sur les résultats et ont apprécié le niveau de détail que comportait le rapport. Ils observent que ces informations sont vitales pour démontrer à leurs gouvernements l'utilité du Partenariat mondial ainsi que le rendement des investissements. Les administrateurs ont rappelé qu'il importe d'être bien informé pour prendre de bonnes décisions. Les membres du Conseil souhaitent que davantage d'informations, comme ce rapport, leur soient communiquées à intervalles réguliers. Certains administrateurs ont en outre demandé à ce que le Secrétariat résume à l'avenir les informations des rapports en une ou deux pages illustrées à l'intention des ministres.

4.5 Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il importe de veiller à ce que le Partenariat mondial n'impose pas de fardeaux supplémentaires aux ministères de l'Éducation et qu'il utilise les informations déjà disponibles aux fins du suivi plutôt que d'identifier de nouveaux indicateurs ou de mettre en place des indicateurs supplémentaires. Des examens sectoriels conjoints pourraient être un instrument précieux de collecte d'informations au niveau des pays, en collaboration avec le Partenariat mondial et l'UIS ou d'autres organisations.

4.6 Les administrateurs ont conscience des difficultés qui subsistent pour améliorer la qualité de l'éducation. Certains administrateurs souhaitent que le Secrétariat identifie les moyens d'encourager le Partenariat à relever le défi de l'amélioration de la qualité, et plus particulièrement de corriger le cap pour rendre les Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) plus efficaces, de mieux utiliser les grands ensembles statistiques sur l'apprentissage et de déterminer le rôle de la responsabilité sociale.

5. LES GROUPES LOCAUX DES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION

5.1 Sandra Barton, du Secrétariat, a présenté un exposé montrant comment l'année passée le Secrétariat a travaillé à accroître l'efficacité des Groupes locaux des partenaires de l'éducation (« GLPE »), notamment en améliorant la manière dont ils cherchent à réaliser leurs plans d'éducation nationaux. Tous les pays en développement partenaires du GPE ont des GLPE, et la dernière enquête de suivi de l'efficacité de l'aide du GPE a montré que le processus du GPE a contribué à la formation et au travail de ces groupes. Les bailleurs de fonds et les ministères sont habituellement bien représentés, même si la représentation des sociétés civiles nationales, de l'enseignement privé et des enseignants demeure faible. La qualité des GLPE varie grandement. La plupart parviennent très bien à mettre au point un programme commun et gagneraient à améliorer leur capacité de suivi des progrès de leurs plans d'éducation nationaux.

5.2 Les dispositions à prendre pour améliorer l'efficacité des GLPE (chez tous les pays partenaires) comprennent : i) une meilleure représentativité des GLPE ; ii) un meilleur appui technique ; iii) l'appui à un suivi systématique et cohérent des progrès ; et iv) le maintien d'une attention soutenue à l'efficacité de l'aide au niveau des pays.

5.3 Le Partenariat mondial s'efforce d'améliorer les GLPE : i) en procédant à davantage de visites dans les pays ; ii) en créant des profils de GLPE fondés sur les données provenant de l'enquête sur l'efficacité de l'aide ; iii) en analysant les examens sectoriels conjoints ; iv) en définissant les termes de référence des Entités de supervision (ES), des Entités de gestion (EG) et des Agences de coordination (AC) ; v) en exigeant un engagement démontré de l'État et une participation représentative pour tous les nouveaux dons ; et vi) en militant énergiquement pour une participation des OSC dans les GLPE.

Débats

5.4 Les administrateurs se sont réjouis d'apprendre le renforcement du soutien au niveau des pays, conscients de ce que le Partenariat mondial doit prendre soin de renforcer les institutions, les systèmes et les organisations qui sont déjà à l'œuvre dans les pays. Certains administrateurs estiment qu'il existe de grandes possibilités d'accélérer la réalisation des priorités stratégiques du Partenariat mondial en travaillant de concert avec les GLPE, et ils soulignent qu'il importe que le Secrétariat appuie en permanence les GLPE et joue un rôle de facilitateur. Plusieurs administrateurs rappellent que les capacités du Secrétariat doivent être à cet égard renforcées et qu'il importe d'investir dans ce domaine.

5.5 Certains administrateurs sont préoccupés par l'abandon progressif de la coopération bilatérale par les pays donateurs dans de nombreux pays, étant donné le risque de perte de conseils et d'expertise techniques pour les GLPE.

5.6 Les administrateurs ont conscience de l'importance d'une large représentation de toutes les parties prenantes dans les GLPE et, notamment, de la société civile. Ils ont évoqué l'intérêt d'un cadre de responsabilité pour les bailleurs de fonds, ainsi que la nécessité d'encourager les

membres du personnel des organisations à jouer leur rôle au sein des GLPE de façon plus inclusive et efficace.

5.7 Les administrateurs se félicitent que le Secrétariat ait entrepris de définir le mandat de l'Agence de coordination, de l'Entité de supervision et de l'Entité de gestion. Certains administrateurs ont demandé des programmes de formation ou d'éducation supplémentaires au niveau des pays pour apporter aux partenaires un soutien et des informations au sujet des processus, des procédures et des instruments des GLPE, en particulier dans les périodes de transition lorsque de nouveaux dirigeants viennent prendre part au GLPE.

6. LES ÉTATS FRAGILES

6.1 Jean-Marc Bernard, du Secrétariat, a présenté un exposé faisant état d'une augmentation spectaculaire du nombre des États fragiles dans le Partenariat mondial, une tendance qui devrait se poursuivre, leur nombre devant passant de 1 en 2003 à 22 en 2013 selon les projections. Il existe actuellement 15 États fragiles partenaires du GPE, et 36 % des dons courants leur sont alloués. Le Partenariat mondial entend adopter une démarche systématique pour le travail dans les États fragiles, en aidant les pays à développer un plan d'éducation de transition qui permette d'édifier et de déployer rapidement l'appui et la dynamique nécessaires à un plan complet (le Secrétariat du GPE travaille actuellement à définir des lignes directrices pour l'élaboration des plans de transition), en offrant davantage de souplesse dans l'engagement et les opérations (en utilisant l'Entité de gestion, plus flexible que l'Entité de supervision, comme partenaire de mise en œuvre) et un appui accru aux processus locaux (davantage de missions du Secrétariat dans les États fragiles, davantage de soutien technique et financement par des dons au titre de la mise en œuvre des programmes).

6.2 Les prochaines étapes consisteront : i) à accroître le nombre des Entités de gestion ; ii) à finaliser les lignes directrices des plans d'éducation de transition ; iii) à adhérer à l'Initiative « New Deal »; iv) à examiner les méthodologies d'analyse des facteurs de vulnérabilité (avec USAID) ; et v) à passer en revue les plans d'éducation en Afrique subsaharienne pour déterminer comment ils traitent, ou non, les problèmes de vulnérabilité. Les principaux problèmes à résoudre sont les suivants : i) comment travailler dans des pays dépourvus de gouvernements et/ou d'autorités reconnues ; ii) comment obtenir rapidement un soutien pour faire face aux situations d'urgence ; iii) comment accroître l'appui financier aux États fragiles ; et iv) quelle attention particulière porter aux pays où le Partenariat mondial est le principal ou l'unique bailleur de fonds de l'éducation.

Débats

6.3 Les administrateurs soutiennent les efforts accrus du Partenariat mondial pour agir dans les États fragiles, et plusieurs administrateurs appuient la proposition d'adhérer à l'Initiative « New Deal ». Les administrateurs s'accordent à penser que l'analyse des conflits doit être menée au niveau des pays par le Partenariat mondial pour déterminer les zones à cibler en priorité et les acteurs avec lesquels travailler sur le terrain (c'est-à-dire les OSC ou le gouvernement). Un administrateur a souligné l'importance de la coopération transsectorielle

pour le travail dans les États fragiles. Un autre a observé que le rôle du Partenariat mondial est de soutenir et de faciliter le travail des organisations déjà actives sur le terrain, et non d'être une agence de mise en œuvre.

6.4 La flexibilité dans les démarches opérationnelles et procédurales recueille l'appui général, notamment pour ce qui est de renforcer les capacités institutionnelles et de gestion locale, d'accélérer les opérations, de coordonner les opérations dès le départ et de prolonger à quatre ou cinq ans la durée des dons de financement au titre de la mise en œuvre. Les administrateurs avertissent toutefois qu'il faudra préciser des détails supplémentaires avant que le Partenariat mondial puisse utiliser ces méthodes, notamment déterminer l'effet qu'aurait l'extension de la durée du financement sur les allocations indicatives et accréditer des Entités de supervision et de gestion.

6.5 Le Secrétariat a suggéré qu'un des moyens d'accélérer l'engagement dans les États fragiles pourrait consister à débloquer immédiatement, dans les situations d'urgence, 25 % (ou un montant de cet ordre) de l'allocation indicative par l'intermédiaire de partenaires déjà sur place. Le Président a demandé au Secrétariat de présenter au Conseil d'administration une proposition spécifique de financement accéléré dans les situations d'urgence.

7. PROMOUVOIR LA STRATEGIE D'APPRENTISSAGE

7.1 Pendant son exposé, Luis Crouch, du Secrétariat, a observé que pour mettre en œuvre convenablement la stratégie d'apprentissage du Partenariat mondial telle que définie par le Plan stratégique (Objectif 3), le Partenariat mondial devra accomplir les tâches suivantes : i) clarifier les objectifs d'apprentissage spécifiques et liés à des échéances précises qui sont mesurés, comme ceux du Plan stratégique ; ii) améliorer la mesure des objectifs en coopérant avec l'UIS et LLECE, SACMEQ, PASEC et d'autres organisations de collecte de données, et en liant les examens écrits de fin de trimestre aux tests oraux initiaux effectués en classe, améliorer et normaliser la pratique des tests initiaux, et établir une relation claire entre évaluation et instruction ; iii) fournir des informations utiles sur les moyens d'atteindre les objectifs, notamment des connaissances et des expériences bien évaluées pour améliorer la lecture et le calcul, ainsi que des informations supplémentaires sur des initiatives de plus vaste portée qui pourraient être simplement affichées sur des sites web de manière coordonnée ; iv) encourager la formation de cercles de professionnels réunissant les principaux acteurs des domaines d'apprentissage, notamment la lecture et le calcul ; v) mettre les choses en route en soutenant par exemple les ateliers de lecture du GPE, qui pourraient servir à renforcer des cercles de professionnels et où les pays, les OSC et les donateurs pourraient échanger et convenir des mesures à prendre ; et vi) prendre en considération les aspects plus généraux de la qualité, comme les rapports avec la pauvreté, la santé, les problèmes des établissements scolaires, l'efficacité des enseignants et leur statut professionnel, entre autres.

7.2 Rebecca Winthrop, du Center for Universal Education, Brookings Institution, a donné un exposé sur l'équipe de projet chargée de la mesure de l'apprentissage, qui a été créée au service de l'Objectif 6 de l'Éducation pour tous : améliorer chaque aspect de la qualité de l'éducation, en particulier les résultats d'apprentissage mesurables qui sont atteints par tous, spécialement

l'aptitude à la lecture, à l'écriture, au calcul et les aptitudes personnelles essentielles. L'équipe de projet avait pour but de répondre à trois questions : i) qu'apprennent les enfants ? (c'est-à-dire, quels domaines sont abordés au-delà de la lecture, du calcul et des aptitudes personnelles essentielles ?) ; ii) comment peut-on mesurer ces aptitudes ? ; et iii) comment appliquer au mieux les normes de mesure élaborées ? L'équipe de projet a surtout examiné l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et post-primaire. L'objectif n'était pas de développer une mesure complète de chaque aspect de l'apprentissage et du développement, mais de fournir un point de départ et une norme de mesure capables de recueillir l'approbation de la communauté du développement.

Débats

7.3 L'importance qu'attache le Partenariat mondial à la qualité et au programme d'apprentissage centré sur la lecture et le calcul rencontre l'assentiment de l'ensemble des administrateurs, mais certains membres ont fait savoir qu'ils souhaiteraient voir le programme d'apprentissage intégrer des domaines supplémentaires. Reconnaissant la nécessité d'une approche centrée, certains membres souhaiteraient explorer de quelles manières ils pourraient contribuer à définir une approche plus complète de l'apprentissage, y compris avec des organisations qui pourraient s'intéresser à l'environnement d'apprentissage dans son ensemble.

7.4 Certains administrateurs ont demandé à savoir quelle suite avait été donnée aux ateliers de lecture par le Secrétariat, notamment quelles actions le Secrétariat et/ou d'autres partenaires prenaient pour améliorer l'apprentissage. Les administrateurs ont souligné qu'il est nécessaire de savoir clairement quels instruments sont utilisés pour progresser. Le Secrétariat a fait remarquer que des activités avaient été engagées et qu'il rendrait compte des engagements des pays.

7.5 Certains administrateurs ont suggéré de faire participer les GLPE à l'équipe de projet chargée de la mesure de l'apprentissage, qui jouerait ainsi un rôle de forum consultatif.

8. LE POINT SUR LES RAPPORTS DE DÉTOURNEMENTS DE FONDS

8.1 Bob Prouty, le directeur du Secrétariat, a déclaré que dans l'affaire de détournement de fonds en Zambie, où l'Entité de supervision était les Pays-Bas, le problème a été largement résolu. Le Groupe local des partenaires de l'éducation signale à cet égard de bons progrès et une collaboration appuyée du gouvernement.

8.2 Le dernier rapport au sujet du détournement de fonds au Kenya, où l'Entité de supervision était la Banque mondiale, a été communiqué au Conseil d'administration le 11 avril 2012. Un montant total de 27 millions de dollars devait être restitué au fonds fiduciaire. Le Secrétariat a envoyé une équipe au Kenya et effectué un suivi lors des réunions de printemps de la Banque mondiale. Au moment de la réunion du Conseil d'administration, les fonds n'avaient pas encore été remboursés. Le Secrétariat avait été avisé que le financement serait remboursé au début du nouvel exercice budgétaire du Kenya, au plus tard fin juillet 2012.

8.3 Il avait été convenu que le Conseil d'administration enverrait un message énergique au Kenya rappelant que le remboursement était attendu pour la fin de juillet 2012. Si le Partenariat mondial n'avait toujours pas reçu de remboursement à cette date, le Secrétariat recommanderait que le Kenya soit exclu du bénéfice du financement du GPE et radié de la liste des allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes.

Débats

8.4 L'avis général parmi les administrateurs était qu'il convenait de prendre des mesures énergiques, quoique selon certains membres, exclure le Kenya du bénéfice des fonds du GPE n'aboutirait qu'à pénaliser les enfants qui ne pourraient de ce fait être scolarisés.

8.5 En ce qui concerne les étapes suivantes, le Président a accepté d'écrire une lettre au gouvernement kenyan l'exhortant à rembourser les fonds au Partenariat mondial, sous peine de se voir supprimer tout accès au financement du GPE à l'avenir.

9. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER

9.1 Camilla Helgø Fossberg, Présidente du Comité consultatif financier (« CCF ») a donné un bref aperçu des réunions du CCF au cours des six derniers mois, tel que présenté dans le document BOD/2012/06 DOC 08). Elle a fait remarquer qu'une participation active était essentielle et s'est déclarée préoccupée de ce que la participation des membres des pays en développement partenaires du GPE était très sporadique.

Modification du mandat du CCF

9.2 La Présidente du CCF a rappelé au Conseil d'administration qu'à sa réunion de mai 2011 à Kigali, le Conseil avait demandé au CCF de réexaminer son mandat et de rédiger des recommandations pour clarifier les rôles et responsabilités de ses membres, les modalités de vote et de constitution d'un quorum, la responsabilité du CCF devant le Conseil et la présence des GLPE aux réunions d'examen des dons. La Présidente du CCF a présenté les modifications qu'il est proposé d'apporter aux termes de référence du CCF, et cette recommandation a reçu l'assentiment général.

9.3 La décision suivante a été approuvée:

> **BOD/2012/06-03 – <u>Révision du mandat du Comité consultatif financier :</u>** Le Conseil d'administration décide de remplacer le mandat du Comité consultatif financier par les attributions présentées à l'Annexe 3 du document BOD/2012/06 DOC 07.

Normes pour la révision annuelle des allocations indicatives des dons au titre de la mise en œuvre des programmes

9.4 La présidente du CCF a présenté un projet de normes recommandées pour la révision annuelle des allocations indicatives. La présidente du CCF a expliqué que les normes de la

révision annuelle des allocations indicatives avaient pour objet d'encourager une utilisation efficiente des fonds. La liste reposait sur les fonds disponibles, la demande de fonds et l'admissibilité des pays à recevoir des fonds.

9.5 L'exposé a clarifié le déroulement des révisions annuelles comme suit :

- 31 août : date-butoir de réception des informations des pays
- Réunion de 3e trimestre du CCF: examen de la liste des pays
- Mise à jour de la recommandation du CCF avant la réunion du Conseil au 4e trimestre
- Réunion du Conseil d'administration au 4e trimestre : les modifications sont approuvées et les pays sont informés
- Date d'entrée en vigueur de la nouvelle liste : 2e cycle de l'année suivante

9.6 La présidente du CCF a présenté un projet de décision approuvant la procédure de révision annuelle du CCF, ainsi qu'une procédure d'examen des demandes de fonds excédant le plafond de 100 millions de dollars (voir ci-après). Comme la seconde question ne faisait pas consensus, le texte a été amendé et scindé en deux décisions.

9.7 La décision suivante a été approuvée par le Conseil d'administration :

> **BOD/2012/06-04** – **Normes de révision annuelle des allocations indicatives :** Le Conseil d'administration approuve les normes de révision annuelle des allocations indicatives telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Comité consultatif financier (BOD/2012/06 DOC 07).

Relations avec les pays en développement partenaires dotés d'un système de gouvernement fédéral

9.8 La présidente du CCF a présenté des éléments d'information expliquant la nécessité d'établir des directives applicables aux relations avec les États fédéraux. Cinq pays en développement souhaitant adhérer au Partenariat mondial ont un système de gouvernement fédéral : les Comores, le Nigéria, le Pakistan, la Somalie et la Tanzanie. Traditionnellement, les processus et procédures du GPE étaient centrées sur les plans nationaux établis par les pays afin de pouvoir : i) recevoir des dons pour la préparation de plans d'éducation ; ii) adhérer au GPE (avalisation du plan d'éducation national) ; et iii) recevoir des dons de préparation/mise en œuvre de programmes.

9.9 La présidente du CCF a fait savoir que travailler avec des États fédéraux présente de nombreuses difficultés opérationnelles en raison de l'existence : i) de multiples entités infranationales comme les ministères de l'Éducation ; ii) de multiples plans d'éducation infranationaux (et du besoin de multiples dons de préparation) ; et iii) de multiples groupes locaux de partenaires de l'éducation (pour évaluer et avaliser les plans). Plusieurs dons de mise en œuvre et de préparation de programmes pouvant dès lors être sollicités, le problème consiste

à déterminer comment répartir les allocations indicatives entre les divers niveaux infranationaux.

9.10 La présidente du CCF a donc proposé la recommandation indiquée dans la décision ci-dessous. La présidente du CCF a observé qu'aux termes de la décision proposée, cinq États fédéraux se trouveraient en mesure d'adhérer au Partenariat presque immédiatement.

Débats

9.11 Les administrateurs reconnaissent dans leur ensemble la nécessité pour le Partenariat mondial d'engager des relations avec les États fédéraux, et la décision recommandée a recueilli l'assentiment général. Quelques administrateurs ont demandé à savoir qui allait adhérer au Partenariat (à savoir les représentants du gouvernement national ou d'entités infranationales) et à quel groupe du Conseil d'administration ils seraient assignés. La présidente du CCF a précisé que l'adhésion serait celle du pays, qui nommerait une personne chargée de représenter l'ensemble du pays.

9.12 La remarque a été faite qu'il convenait de supprimer la mention « s'il y a lieu » concernant la participation des OSC aux processus du GPE dans les États fédéraux, la participation des OSC étant toujours appropriée, et la décision a été amendée en conséquence.

9.13 La décision suivante a été approuvée par le Conseil d'administration :

BOD/2012/06-05 – <u>Relations avec les pays en développement partenaires potentiels dotés d'un système de gouvernement fédéral</u> :

Le Conseil d'administration approuve les points suivants concernant les pays en développement partenaires potentiels dotés d'un système de gouvernement fédéral :

a. **Adhésion au Partenariat mondial :** Les pays en développement dotés d'un système de gouvernement fédéral peuvent adhérer au Partenariat mondial en tant qu'entité nationale uniquement (indépendamment de l'étendue des pouvoirs conférés aux autorités infranationales en matière d'éducation). Pour ce faire, ils doivent communiquer par écrit au Président du Partenariat mondial leur volonté de promouvoir les OMD et les objectifs de l'Education pour tous, ainsi que leur soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'éducation infranationaux.

b. **Dons pour la préparation des plans d'éducation :** Dans les cas où l'existence d'un régime fédéral ne permet pas d'élaborer un plan d'éducation national, les autorités infranationales des Etats fédéraux éligibles compétents en matière d'éducation sont autorisées à solliciter des dons à hauteur de 250 000 dollars pour préparer un plan d'éducation.

c. **Evaluation et approbation :** Les plans d'éducation infranationaux doivent être soumis pour évaluation et approbation à un Groupe de partenaires de développement. Ce dernier peut opérer à l'échelon national et/ou infranational. Le Conseil d'administration invite le Secrétariat à travailler de concert avec les parties prenantes au niveau national afin de déterminer les mesures envisageables les plus efficaces.

d. **Dons du GPE pour la préparation des programmes :** Lorsqu'il existe plusieurs plans d'éducation à l'échelon infranational et, partant, plusieurs dons au titre de leur

mise en œuvre, les Entités de supervision ou de gestion nommées à ces niveaux peuvent formuler chacune une demande de don d'un montant de 200 000 à 400 000 dollars au titre de la préparation des programmes. Si une même Entité de supervision ou de gestion intervient dans plusieurs régions, un seul don lui sera octroyé, à moins que ladite Entité ne fournisse au Secrétariat de solides motifs justifiant plus d'un don.

e. **Allocations indicatives de dons au titre de la mise en œuvre des programmes :** Les allocations indicatives de dons du GPE au titre de la mise en œuvre des programmes sont de portée nationale pour tous les pays, y compris ceux dotés d'un gouvernement fédéral. Lorsque les autorités nationales et infranationales s'entendent sur les modalités de répartition de l'allocation indicative nationale, leur décision sera respectée par le Conseil d'administration, et les demandes seront examinées selon les processus habituels d'examen et d'allocation des dons au titre de la mise en œuvre des programmes. Si des consignes supplémentaires doivent être données par le Partenariat mondial, en particulier dans le cas de pays soumis au plafond de 100 millions de dollars, le Secrétariat s'en chargera, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration sur recommandation du Comité consultatif financier. Une fois que l'allocation nationale indicative complète aura été attribuée à un pays en développement partenaire par le Conseil d'administration, toute entité infranationale de ce pays n'ayant pas reçu d'allocation devra attendre qu'une nouvelle allocation indicative pour trois ans soit accordée.

f. Le gouvernement fédéral sera généralement le premier point de contact du Partenariat mondial.

Révisions du programme du Libéria

9.14 La présidente du CCF a donné un aperçu historique du programme du Libéria. En mai 2010, le Comité du Fonds catalytique avait approuvé un don au Liberia de 40 millions de dollars au titre de la mise en œuvre des programmes, avec la Banque mondiale comme Entité de supervision, qui a été ratifié en septembre 2010. Le programme avait subi de nombreux retards au cours de sa première année, un million de dollars seulement ayant été décaissés au lieu des six millions projetés. Le GLPE a décidé de restructurer le programme et en a avisé le GPE en mai 2012. D'importantes modifications des éléments du programme ont été proposées, ainsi qu'une prolongation de 2 ans.

9.15 Le CCF a diligemment étudié les révisions proposées et recommandé au Conseil de les approuver, avec quelques commentaires.

Débats

9.16 Les administrateurs ont largement approuvé les révisions. Un administrateur a observé que contrairement aux craintes exprimées, USAID ne mettait pas un terme à son appui aux programmes de formation d'enseignants au Libéria. D'autres ont ajouté qu'il y avait des enseignements à tirer de la situation relative au travail dans les États fragiles.

9.17 **La décision suivante a été approuvée :**

> **BOD/2012/06-06 : <u>Révisions du don octroyé au Libéria au titre de la mise en œuvre des programmes</u> :** Le Conseil d'administration approuve les révisions apportées au don au Liberia au titre de la mise en oeuvre des programmes approuvé en mai 2010, conformément à l'addendum au document BOD/2012/06 DOC 07.

Demandes de dons au titre de la mise en œuvre de programmes d'un montant excédant le plafond de 100 millions de dollars

9.18 La présidente du CCF a observé que la décision d'application du plafond par le Conseil d'administration autorisait la levée du plafond en cas de « situation exceptionnelle ». Les pays soumis au plafond sont le Bangladesh, la République démocratique du Congo, le Pakistan, l'Éthiopie et le Nigéria. Ces pays absorberaient 59 % des ressources totales du GPE s'ils recevaient tous le montant total.

9.19 La présidente du CCF a présenté un processus par lequel les pays pourraient présenter des demandes excédant le plafond, comportant un avis initial du CCF au GLPE. Elle a expliqué que cet avis serait émis sur la base de facteurs comprenant les ressources courantes du GPE, les ressources nationales, le financement disponible auprès des donateurs et les antécédents de bonne utilisation des fonds fournis par les donateurs, l'épuisement des autres sources de financement et la preuve d'une nécessité manifeste.

9.20 La présidente du CCF a fait remarquer que certains membres du CCF étaient opposés à toute demande supérieure au plafond. Comme indiqué dans le Rapport du CCF, afin de répondre à leurs préoccupations, il avait été suggéré que seuls les pays ayant déjà reçu un financement du GPE dans le passé pourraient demander à bénéficier d'une dérogation, ou qu'une dérogation pourrait être accordée uniquement après évaluation de la première année de mise en œuvre du don. Ces suggestions n'ont pas été soutenues par l'ensemble du CCF, et il a été jugé nécessaire que le Conseil d'administration clarifie la question, sachant que l'abrogation de la possibilité d'accorder des dérogations exigerait une nouvelle décision du Conseil.

Débats

9.21 Les avis divergent quant à la manière de traiter les exemptions au plafond de 100 millions de dollars applicable aux allocations indicatives. Un administrateur a estimé qu'il ne devrait pas exister de « procédure d'exception », car sinon tous les pays y feraient appel. En outre, certains pensent qu'il n'est pas bon d'attribuer près de 60 % du financement à cinq pays ; l'octroi d'un financement supérieur au plafond n'aurait en effet qu'un impact marginal modeste sur le dialogue avec les autorités de ces pays, alors qu'il réduirait les ressources disponibles pour financer la mise en œuvre de projets ailleurs. D'autres soutiennent énergiquement la possibilité de solliciter une dérogation, affirmant qu'une telle procédure pourrait jouer le rôle de catalyseur pour attirer des ressources supplémentaires (non-GPE) vers les pays.

9.22 Étant donné l'absence de consensus sur la partie « plafonnement » de la recommandation, le président du Conseil d'administration a demandé que la décision soit mise au vote.

9.23 La décision suivante a été approuvée à la majorité :

> **BOD/2012/06-07 – <u>Examen des demandes de dons d'un montant supérieur au plafond de 100 millions de dollars au titre de la mise en œuvre des programmes</u> :** Le Conseil d'administration approuve le processus d'examen des demandes de dons au titre de la mise en œuvre des programmes d'un montant supérieur au plafond de 100 millions de dollars décrit au paragraphe 4.2.5 du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2012/06 DOC 07).

Débats relatifs au financement complémentaire

9.24 La présidente du CCF a informé le Conseil des débats au sein du CCF concernant l'octroi d'un financement basé sur les résultats (financement complémentaire) relatifs aux trois domaines prioritaires du GPE que sont l'éducation des filles, les États fragiles et la qualité et les acquis scolaires. Il n'existe pas d'indicateurs de la qualité et des acquis scolaires acceptés au plan international utilisables pour le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance. Le Secrétariat avait communiqué une proposition au CCF, recommandant un projet pilote doté d'un système de « paiement à la livraison » des progrès en matière d'acquis scolaires.

9.25 Les préoccupations du CCF étaient les suivantes : i) existe-t-il des preuves de l'efficacité du financement sur la base des résultats ? ii) quels pays seraient inclus dans le projet pilote, et quel montant recevraient-ils chacun ? iii) le système de « paiement à la livraison » ferait-il usage des systèmes existants dans le pays ou créerait-il quelque chose de différent ? Le CCF a insisté sur la nécessité de recourir aux systèmes déjà en place dans les pays et de travailler avec des pays disposant des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces nécessaires à ce type de mécanismes.

9.26 Le CCF poursuivra sa réflexion sur ce thème et fera une recommandation au Conseil lorsqu'il sera prêt.

Débats

9.27 Un administrateur a observé que ce problème offrait une belle occasion de progresser sur les acquis scolaires.

Normes minimales pour les ES et les EG et prochaines réunions du CCF

9.28 Aux termes de l'actuel document sur la gouvernance du Fonds fiduciaire du GPE, seuls les donateurs (bilatéraux) et les institutions multilatérales membres des groupes constitutifs du Conseil d'administration sont admissibles à servir en qualité d'Entité de supervision ou d'Entité de gestion. À mesure que le Partenariat s'agrandit et cherche à diversifier ses ES et ses EG

(éventuellement par l'inclusion d'OSC), il pourrait être utile de définir de nouvelles règles, qui pourraient aussi contribuer à expliquer plus clairement le rôle des ES/EG.

Prochaines réunions du CCF

9.29 La présidente du CCF a déclaré que la prochaine réunion en face-à-face des membres du CCF aura lieu à Oslo les 28 et 29 juin et que quatre demandes de don au titre de la mise en œuvre des programmes (Ghana, Nicaragua, Soudan et Viet Nam) seront examinées à cette occasion. Le CCF fera connaître ses recommandations au Conseil en juillet via audioconférence. Le CCF débattra aussi des fonds complémentaires et des normes minimales des ES/EG, et procédera à l'examen du portefeuille.

9.30 La présidente du CCF a précisé que la prochaine réunion en face-à-face du CCF après Oslo se tiendra probablement à Washington, mais qu'aucune date n'a encore été fixée. Lors de cette réunion, le CCF prévoit d'examiner jusqu'à dix demandes de dons, de procéder à l'examen annuel de la liste des allocations indicatives et de finaliser ses recommandations au sujet des financements complémentaires et des normes pour les ES et les EG. Le CCF s'efforcera de préparer ses recommandations de dons à temps pour la prochaine réunion en face-à-face du Conseil d'administration.

10. COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

10.1 Le président a soulevé la question de la décision concernant la composition du Comité d'éthique du GPE.

10.2 La décision suivante a été approuvée :

> **BOD/2012/06-08 — Comité d'éthique :** Le Conseil d'administration approuve la composition suivante du Comité d'éthique :
>
> Présidente : Susan Hopgood (présidente, Internationale de l'éducation)
>
> Membre : Francois Nadeau (conseiller juridique, Agence canadienne de développement international)
>
> Membre : Christian Salazar (directeur adjoint, Division des programmes de l'UNICEF).

11. POLITIQUE ET PROTOCOLES DE COMMUNICATION RELATIFS AU DÉTOURNEMENT DE RESSOURCES DES FONDS FIDUCIAIRES

10.1 Nancy Pinto, du Secrétariat, a présenté un exposé sur la politique proposée (BOD/2012/06 DOC 07). Elle a fait remarquer que le Partenariat mondial est un partenariat et non une entité juridique distincte, et qu'il prend des mesures pour faire face aux détournements de fonds lorsqu'ils se produisent. Les Entités de supervision et de gestion appliquent leurs propres procédures et politiques pour gérer les fonds du GPE et les traitent comme leurs

propres ressources. Le Conseil d'administration est habilité à bloquer le décaissement de fonds aux Entités de supervision et aux Entités de gestion, ainsi qu'aux pays en développement partenaires. Le Secrétariat a débattu de la possibilité d'établir des normes minimales pour les Entités de supervision et les Entités de gestion en consultation avec les partenaires.

10.2 Les rôles des principaux partenaires dans la prise en charge des affaires de détournement de fonds se présentent comme suit : i) le Conseil d'administration décide d'approuver ou non les allocations ; ii) les pays en développement partenaires établissent des contrôles internes et signalent les détournements ; iii) les Entités de supervision et les Entités de gestion exécutent leurs obligations fiduciaires ; iv) les GLPE assurent le suivi de la mise en œuvre et des problèmes éventuels ; et v) le Secrétariat est chargé de toutes les communications avec le Conseil en matière de détournements de fonds.

10.3 Les mesures qui suivent sont prises lorsque des détournements sont découverts : i) lorsque le Directeur du Secrétariat est informé, le Directeur communique l'information au Président ; ii) le Directeur et le Président peuvent décider d'informer par courriel une liste restreinte de destinataires (composée des administrateurs, des administrateurs suppléants et d'un représentant pour chaque pays donateur partenaire du GPE, qui ont tous signé un engagement de confidentialité) ; et, le cas échéant, iii) l'information pourra être rendue publique.

Débats

10.4 La plupart des administrateurs se sont félicités des progrès réalisés dans ce domaine et approuvent globalement la politique, même si plusieurs d'entre eux ont demandé que des modifications soient apportées au texte de la décision. L'obligation faite aux membres de la liste restreinte de diffusion par courriel de signer un engagement de confidentialité a soulevé certaines préoccupations, de nombreuses organisations exigeant que les cas de détournement de fonds soient immédiatement signalés à d'autres agents de l'organisation. Un membre a fait remarquer que dans le passé le Partenariat mondial avait tardé à récupérer des fonds des pays qui les avaient détournés et qu'il fallait améliorer cette situation. Un membre a demandé que des mesures supplémentaires de prévention des détournements de fonds soient prévues, notamment des audits externes et l'exclusion du bénéfice des fonds fiduciaires de ceux qui auront été reconnus coupables de détournement de fonds.

10.5 La décision a été révisée à la lumière des demandes et des commentaires des administrateurs. Le passage concernant l'engagement de confidentialité n'a pas été inclus. En raison des modifications supplémentaires, un administrateur a fait remarquer qu'il ne serait pas en mesure d'approuver le texte modifié avant de l'avoir soumis à son organisation. Le Président a demandé que la décision soit mise au vote.

10.6 La décision ci-après a été approuvée avec une abstention :

BOD/2012/06-09 — Politique et protocoles de communication relatifs aux détournements de ressources des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation : Le Conseil d'administration :
i) approuve la Politique et les protocoles de communication relatifs aux détournements de ressources des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation, ainsi que présentés à l'annexe 1 du document BOD/2012/06 DOC 06 Version 2 : et

ii) demande au Comité consultatif financier d'élaborer des critères d'imposition temporaire ou permanente de sanctions interdisant l'accès aux fonds fiduciaires du GPE à toute Entité de supervision, Entité de gestion, pays en développement partenaire, organisation de la société civile, organisation du secteur privé ou toute autre organisation s'étant rendue coupable de Détournements de fonds (tels que définis dans la Politique relative aux Détournements).

12. SITUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS MONDIALES ET RÉGIONALES

12.1 Bob Prouty, le Directeur du Secrétariat, a fait un exposé sur le programme d'Activités mondiales et régionales (« AMR ») qui a succédé au Fonds de développement de programmes d'Éducation (FDPE) et qui a été conçu pour encourager la participation de tous les partenaires du GPE. Ce programme a été modifié parce que dans sa forme précédente il n'était pas adapté à ses fins, ne bénéficiait pas d'un engagement institutionnel suffisant de l'ensemble du Partenariat mondial et ne disposait pas de directives claires régissant l'allocation des fonds des AMR.

Débats

12.2 Les AMR ont recueilli l'approbation générale des administrateurs, car elles représentent une bonne façon d'améliorer la coopération interinstitutionnelle, en particulier autour du programme post-2015. Les administrateurs ont demandé que le manuel des AMR soit aligné sur le Plan stratégique et le Fonds fiduciaire du GPE, avec des objectifs, des résultats et des processus explicitement définis et l'assurance d'une bonne gouvernance en place. Quelques inquiétudes ont été exprimées au sujet du temps passé à développer les AMR, en particulier eu égard à l'interruption imminente du financement du Fonds de la société civile pour l'Éducation (FSCE), qui avait été soutenu par le GPE dans le passé.

12.3 Le Secrétariat a accepté de finaliser un manuel des AMR et de le distribuer au Conseil d'administration dès que possible. Un administrateur a suggéré qu'il n'était pas nécessaire que le Conseil d'administration prenne toutes les décisions pour l'AMR, certaines d'entre elles pouvant être déléguées, mais qu'il devrait approuver le cadre d'ensemble.

13. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU SECRÉTARIAT

13.1 Bob Prouty a présenté un budget et un programme de travail de 18 mois pour le Secrétariat, qui seront tous deux mis à jour après approbation du Plan stratégique définitif pour 2012-2015. Le budget a été élaboré pour 18 mois à la demande, en novembre 2011 à Copenhague, du Conseil d'administration qui désirait que le calendrier opérationnel du Secrétariat passe de l'exercice budgétaire à l'année calendaire.

13.2 L'élaboration du programme de travail et du budget a été guidée par les objectifs du Plan stratégique et des stratégies habilitantes et comportait des propositions d'augmentation du budget et du personnel. Afin d'atteindre l'objectif d'augmenter le volume, l'efficacité et l'efficience du financement pour les secteurs de l'éducation, le Secrétariat s'emploiera à réaliser les objectifs de mobilisation de fonds, à obtenir la contribution d'au moins six nouveaux donateurs au Fonds fiduciaire du GPE, à militer pour le financement de l'éducation primaire, à élaborer une obligation de financement de l'éducation, à encourager le recours aux modalités les plus alignées et à améliorer, en coopération avec les partenaires, le suivi des données de la gestion financière. Le Secrétariat entend également améliorer la comptabilisation du portefeuille, appuyer l'accroissement du nombre d'Entités de supervision et d'Entités de gestion, organiser et soutenir des réunions de partenariat et des réunions régionales, créer, faciliter et soutenir des plateformes et des services d'échange de connaissances, et réussir à accroître de façon mesurable la visibilité du Partenariat mondial parmi des publics essentiels. L'équipe de soutien aux pays recevra la plus forte augmentation sur le plan budgétaire, en raison de l'augmentation proposée de l'appui du Secrétariat aux pays en développement partenaires. Un budget et programme de travail révisés pour le Secrétariat seront envoyés au Conseil dans le cadre du Plan stratégique définitif.

Débats

13.3 Les administrateurs ont compris la nécessité d'une période de 18 mois pour permettre au budget du Secrétariat de s'aligner sur l'année calendaire. Cependant le sentiment de la plupart des administrateurs était que le plan de travail et le budget, dans leur forme actuelle, n'étaient pas assez détaillés pour qu'ils puissent justifier une augmentation globale du budget à leurs gouvernements respectifs. Certains administrateurs estimaient aussi que le Secrétariat pourrait trouver des sources supplémentaires d'efficience et des possibilités de réduire les coûts en restant dans les limites du budget.

13.4 Les administrateurs ont demandé au Secrétariat de réviser le budget en ajoutant des détails concernant les résultats attendus et les coûts, et de le soumettre au Conseil pour approbation tacite avant la fin juin 2012, afin que le Secrétariat puisse continuer de fonctionner.

14. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU PRÉSIDENT

14.1 Le Président a présenté un budget de six mois à l'approbation du Conseil d'administration. Après débat, le Président a accepté de soumettre une comptabilisation plus détaillée des dépenses pour fin juin 2012.

14.2 Les administrateurs ont soutenu la proposition du Président d'intensifier les relations avec les pays en développement partenaires, en particulier en ce qui concerne les réunions avec les ministères de l'Éducation, les ministères des Finances et les chefs d'État.

15. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE

15.1 L'administrateur fiduciaire a présenté un budget pour 18 mois au Conseil pour approbation (BOD/2012/06 DOC 13).

15.2 La décision ci-après a été approuvée :

BOD/2012/06-10 — <u>Budget de l'Administrateur fiduciaire</u> : Le Conseil d'administration approuve le budget de l'Administrateur fiduciaire se chiffrant à 710 600 dollars pour la période allant du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2013.

16. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE MME EVANS

16.1 Cette séance a poursuivi les débats entamés précédemment par le Conseil pendant son séminaire de réflexion le 6 juin 2012, à la suite de l'exposé de Mme Alison Evans (Directrice, Overseas Development Institute) relatif aux modalités d'accueil du Secrétariat[2]. Répondant à des questions communiquées à l'avance, Mme Evans a observé que bien que le Partenariat mondial ait eu plusieurs possibilités de clarifier les rôles et les responsabilités respectives du Secrétariat et de la Banque mondiale en qualité d'organisme hôte, ces possibilités n'avaient pas été mises à profit. Mme Evans a suggéré que le Conseil d'administration accepte de mettre en œuvre la première étape du plan « Statu-Quo Plus » défini dans l'exposé sur l'Examen des modalités d'accueil, et passe à la deuxième étape si la première n'était pas concluante. Selon elle, les mesures à prendre immédiatement devraient comprendre l'identification de critères de performance pour déterminer si la première étape donnait de bons résultats et si le Partenariat mondial était pleinement engagé dans une direction bien précise.

Débats

16.2 Les administrateurs sont globalement convenus d'approuver l'Étape 1 du rapport de Mme Evans.

16.3 La proposition de former un Groupe de travail au sein du Conseil, sur la base du Groupe de référence, pour développer des critères et mettre en œuvre les mesures suivantes de l'Étape 1 a reçu l'approbation générale.

16.4 La décision ci-après a été approuvée :

BOD/2012/06-11 — <u>Examen de la proposition de Mme Evans</u> : Le Conseil d'administration prend note de l'exposé prononcé par Mme Alison Evans lors de la réunion du Conseil des 7 et 8 juin 2012 (ci-après dénommé « l'Exposé »), qui recommande un processus en plusieurs étapes destiné à améliorer l'efficacité administrative et opérationnelle du Partenariat mondial pour l'Éducation, notamment du Secrétariat.

Le Conseil d'administration :

a) invite le Président à former un Groupe de travail au sein du Conseil chargé de travailler avec Mme Evans à l'élaboration d'un plan détaillé pour la mise en œuvre de « l'Etape 1—Statu Quo + », telle que décrite dans l'Exposé, d'ici la fin juillet 2012 au plus tard (« Rapport final ») ; et

[2] http://www.globalpartnership.org/media/Berlin %202012/Board %20Presentations/03_GPE %20Hosting %20Review %20- %20Options.pdf

b) accepte d'examiner le Rapport final lors d'une prochaine réunion.

17. PROLONGATION DU MANDAT DE LA PRÉSIDENTE

17.1 Le Conseil d'administration s'est réuni à huis clos (administrateurs et suppléants uniquement) pour débattre du recrutement du PDG et évaluer la performance de la Présidente.

17.2 A l'issue des débats de la séance à huis clos, il a été annoncé que la décision suivante avait été approuvée par le Conseil d'administration pendant la séance :

BOD/2012/06-12 — <u>Prolongation du mandat de la Présidente</u> : Le Conseil d'administration :

a) approuve la prolongation du mandat de la Présidente du Partenariat mondial pour l'éducation au 31 décembre 2013 et demande à l'UNESCO, en tant qu'hôte de la Présidence, de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet;

b) reconnaît, suite à la nomination du Directeur général, la possibilité que d'éventuelles modifications soient apportées à la description du rôle du Président dans la Charte; et

c) demande à la Présidente de préparer un budget d'un an qui sera soumis pour approbation au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en face-à-face.

18. PLEINS FEUX SUR LE PARTENARIAT

18.1 Ronia Hoelzer, de l'Initiative allemande Back-up, a expliqué que son programme, appelé Éducation en Afrique, aide les pays africains à accéder à des financements et à utiliser de manière plus efficace les fonds décaissés. L'Initiative fonctionne à la demande, tient compte dans sa démarche des problématiques liées à la parité hommes-femmes et aux conflits, et met plus particulièrement l'accent sur la participation de la société civile. L'Initiative comporte deux fonds : l'un est rapide et flexible et fournit principalement une formation aux partenaires, et le second soutient une plateforme panafricaine de connaissances, qui tient lieu de forum d'échange de savoirs orienté en particulier vers les États fragiles et qui vient appuyer la coopération Sud-Sud.

18.2 Après l'exposé, le Président a accepté d'inclure à l'avenir des exemples supplémentaires des meilleures pratiques à l'ordre du jour des réunions du Conseil.

19. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

19.1 Mike Kelleher, du Secrétariat, a fait un exposé sur la stratégie de communication proposée et suggéré que le Partenariat mondial communique d'une manière qui permette au grand public de comprendre facilement comment fonctionne le Partenariat. Cette stratégie comporte trois éléments : visibilité, appui aux GLPE et échange de connaissances.

19.2 La stratégie de communication propose de faire connaître les activités du Partenariat mondial au moyen de diverses plateformes, notamment son propre site web (entièrement bilingue), un blog, des événements physiques comme la prochaine Initiative du Secrétaire général de l'ONU pour l'Éducation, des actions médiatiques traditionnelles et les réseaux sociaux, entre autres.

19.3 Le temps a manqué pour que la stratégie de communication et le projet puissent être exposés en totalité ou pour que le Conseil puisse en débattre. La stratégie sera examinée pour approbation à une date ultérieure.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Nom et prénom	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Abt, Wendy	Administrateur assistant adjoint	USAID	États-Unis	Administrateur suppléant, Pays donateurs 6
Almeida, Afonso	Conseiller national	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Mandant, Asie et Pacifique
Alshafe, Nagi	Président	Sudanese Network for Edu. For All (SNEFA)	Soudan	Administrateur suppléant, OSC 2
Andersen, Jesper	Conseiller senior	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Mandant, Pays donateurs 4
Anten, Louise	Directrice de la division de l'Éducation et de la Recherche	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Mandant, Pays donateurs 1
Archer, David	Directeur de l'Éducation	ActionAid	Royaume-Uni	Administrateur, OSC 1
Ayariga, Mahama	Ministre adjoint	Ministère de l'Éducation	Ghana	Administrateur, Afrique 3
Barton, Sandra	Coordinatrice de l'Équipe de soutien aux pays	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Beardmore, Sarah	Spécialiste des politiques	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Bellamy, Carol	Présidente	Présidence	États-Unis	Président
Bernard, Jean-Marc	Spécialiste senior, Éducation	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Bland, Simon	Directeur, Global Funds Dept	DFID	Royaume-Uni	Administrateur, Pays donateurs 3
Bourne, Jo	Chef d'équipe, Politique de l'éducation	Département du Développement international	Royaume-Uni	Mandant, Pays donateurs 3
Bridges, David	Analyste, opérations	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Brinkhaus, Michaela	Responsable, Bureau de l'éducation primaire	Ministère fédéral pour la coopération économique et le développement	Allemagne	Mandant, Pays donateurs 5
Cauldwell, Jonathan	Conseiller	UNICEF	États-Unis	Mandant, Institutions multilatérales
Charton-bigot, Hélène	Directrice, plateforme genre et développement	Ministère des Affaires étrangères et des Affaires européennes	France	Mandant, Pays donateurs 5

Nom et prénom	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Christensen, Olav Rex	Spécialiste senior, Finances publiques	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur suppléant, Banques multilatérales et régionales
Cortese, Laurent	Spécialiste senior, Éducation	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Crouch, Luis	Coordinateur	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Da Rin, Jenny	Directeur général assistant	AusAID	Australie	Administrateur, Pays donateurs 2
Degnbol, Tove	Chef de division	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Administrateur suppléant, Pays donateurs 4
Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la Planification et de la réforme de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Mandant, Afrique 2
Doignon, Yann	Chargé des communications en ligne	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Duncan-Adanusa, Irene	Secrétaire général	Ghana National Association of Teachers	Ghana	Administrateur, OSC 3
Durston, Susan	Directrice adjointe, Programmes d'Éducation	UNICEF	États-Unis	Administrateur suppléant, Institutions multilatérales 2
Dworack, Sandra	Conseillère en élaboration des politiques	Oxfam Allemagne e.V.	Allemagne	Observateur
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education International	Belgique	Mandant, OSC 3
Endo, Tomoya	Chef de Section	Ministère des Finances	Japon	Mandant, Pays donateurs 6
Evans, Alison	Directeur	ODI	Royaume-Uni	Intervenant
Fossberg, Camilla	Directrice de la section Éducation	Norad	Norvège	Intervenant (Président FAC)
Fouilhoux, Monique	Conseillère du Secrétaire général	Internationale de l'Éducation	Belgique	Mandant, OSC 3
Freitas, João Câncio	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Timor-Leste	Administrateur suppléant, Asie et Pacifique
Fuerst, Barbara	Directrices des Programmes et de la sensibilisation	Save the Children	Allemagne	Observateur
Geier, Barbara	Enseignante	GEW	Allemagne	Observateur
Golden, April	Analyste, opérations	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom et prénom	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Gonzalez-canali, Gustavo	Directeur, département de la santé et du développement humain	Ministère des Affaires étrangères	France	Administrateur suppléant, Pays donateurs 5
Goudiaby, Gisele	Logistique du Conseil d'administration	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Griffiths, Paul	Asst. directeur général, division des programmes multilatéraux et de l'efficacité	Australian Agency for Intl. Development (AusAID)	Australie	Mandant, Pays donateurs 2
Guadalupe, Cesar	Spécialiste senior, Programmes /acquis scolaires	UNESCO, Institut de Statistique (UIS)	Canada	Observateur
Gutiérrez, Francisco	Directeur, division de l'Éducation	AECID	Espagne	Administrateur suppléant, Pays donateurs 2
Haba, Sharon	Secrétaire permanent	Ministère de l'Éducation	Rwanda	Administrateur, Afrique 1
Habibyar, Mohammad Shakir	Assistant du Ministre	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Mandant, Europe orientale, Moyen-Orient et Asie centrale
Hæreid Seim, Olav	Directeur	UNESCO	France	Administrateur suppléant, Institutions multilatérales 1
Hamlaoui, Souad	Assistante exécutive	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Hertel, Ulrika	Directrice de programme	Sida	Suède	Mandant, Pays donateurs 4
Hoelzer, Ronja	Directrice de programme, Initiative allemande Back-up, Éducation en Afrique	GIZ	Allemagne	Observateur
Jahr de Guerrero, Karin	Responsable Senior, Opérations	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
James, Owain	Coordinateur mondial	Campagne mondiale pour l'éducation	Royaume-Uni	Observateur
O'Reilly, Joseph	Directeur, Éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Administrateur suppléant, OSC 1 (International / Nord)
Kaboré, Ibrahima	Secrétaire Permanent	Ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation	Burkina Faso	Mandant, Afrique 2
Karjalainen, Marja	Chef de service adjointe	Commission européenne	Belgique	Administrateur, Pays donateurs 5
Kelleher, Mike	Responsable principal, affaires internationales	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE

Nom et prénom	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
King, Elizabeth	Directeur, Éducation	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur, Banques multilatérales et régionales
Koziol, Margaret	Conseiller en politiques, éducation primaire	USAID	États-Unis	Mandant, Pays donateurs 6
Kvitashvili, Alexander	Recteur	Ivane Javakhishvili Université d'État de Tbilisi	Géorgie	Administrateur, Europe orientale, Moyen-Orient & Asie centrale
Legault McGill, Ryan	Analyste	CIDA	Canada	Mandant, Pays donateurs 3
Lindenthal, Roland	Directrice, division de l'Éducation	Ministère fédéral pour la coopération économique et le développement	Allemagne	Observateur
Malpica, Rocio	Conseiller senior	Banque mondiale	États-Unis	Fiduciaire
Manickchand, Priya	Ministre	Ministère de l'Éducation	Guyana	Administrateur suppléant, Amérique latine et Caraïbes
Martins, Zeferino	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Mozambique	Administrateur suppléant, Afrique 1
Mesen, Michelle	Liaison avec le Conseil d'administration	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Mizuno, Keiko	Conseiller senior (Éducation)	Agence japonaise pour la coopération internationale	Japon	Mandant, Pays donateurs 6
Mowe, Kjersti	Directeur, Communications et Apprentissage, CSEF	Campagne mondiale pour l'éducation	Norvège	Observateur
Murphy, Lynn	Responsable de programme	The William and Flora Hewlett Foundation	États-Unis	Administrateur suppléant, Entreprises/Fondations privées
Pearce, Caroline	Responsable des politiques	Campagne mondiale pour l'éducation (GCE)	États-Unis	Observateur
Pessi, Jefferson	Coordinateur	Education International	Belgique	Observateur
Pinto, Nancy	Coordinateur d'équipe, Finances, Portefeuille et Administration	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Prouty, Robert	Directeur	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Reissmann, Christine	Directeur, Direction des initiatives mondiales	ACDI	Canada	Administrateur suppléant, Pays donateurs 3
Roth, Martina	Directeur, Stratégie d'Éducation et politique de recherches	Intel Corp.	États-Unis	Administrateur, Entreprises/Fondations privées

Nom et prénom	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Sagorsky, Tal	Spécialiste des opérations du Conseil	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Ibrahimi, Salem	Conseiller du Ministre	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Mandant, OSC 2 (Pays en développement)
Sall, Ibrahima	Ministre de l'Education nationale	Ministère de l'Éducation nationale	Sénégal	Administrateur, Afrique 2
Savanella, Teresa	Conseiller Senior, éducation	Ministère des Affaires étrangères	Italie	Mandant, Pays donateurs 5
Schmidt, Caroline	Analyste, opérations	Partenariat mondial pour l'Éducation	États-Unis	Secrétariat du GPE
Schmitt, Sylvia	Conseiller, éducation	Coopération allemande (BMZ/GIZ)	Allemagne	Mandant, Pays donateurs 5
Schoenfeld, Dorothea	Responsable de la sensibilisation	Kindernothilfe	Allemagne	Observateur
Seeger, Anna	Conseiller, éducation	GIZ	Allemagne	Observateur
Snijders, Vincent	Directeur adjoint, Conseiller Sr., éducation	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Mandant, Pays donateurs 1
Taniguchi, Satoshi	Fonctionnaire	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Mandant, Pays donateurs 6
Taylor, Aleesha	Directrice des Projets spéciaux – Programme de soutien à l'éducation	Open Society Foundations	États-Unis	Mandant, Entreprises/Fondations privées
Tilmanis, Lara	Coordinatrice de groupe	Groupe Entreprises-Fondations privées	États-Unis	Mandant, Entreprises/Fondations privées
Truong, Sally	Directeur par intérim, Section des fonds sectoriels	Australien Agency for Intl Devpmt (AusAID)	Australie	Mandant, Pays donateurs 2
Uellendahl, Fiona	Observateur	World Vision	Allemagne	Observateur
van Ojik, Bram	Directeur, DSO	Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	Pays-Bas	Administrateur, Pays donateurs 1
Wardak, Farooq	Ministre	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Administrateur suppléant, Europe orientale, Moyen-Orient & Asie centrale
Waruku, Boaz	Chef de programme	ANCEFA - Africa Network Campaign on Edu. For All	Kenya	Mandant, OSC 2
Wilmshurst, Euan	Directeur des affaires internationales	Pearson International	Royaume-Uni	Mandant, Entreprises/Fondations privées
Winthrop, Rebecca	Directrice et « Senior Fellow »	The Brookings Institution	États-Unis	Intervenant

Nom et prénom	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Yamamoto, Yuji	Fonctionnaire	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Administrateur, Pays donateurs 6
Young, Grace	Directeur financier	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Zwahlen, Anne	Directrice adjointe DDC, division Afrique occidentale	Direction du développement et de la coopération	Suisse	Mandant, Pays donateurs 1